

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/03/33

Objet : 33 - Signature d'un contrat de location temporaire d'un terrain dans le cadre du feu d'artifices de la foire des Rogations le samedi 11 mai 2024.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un feu d'artifices le samedi de la Foire des Rogations

Décide

- M. Jean-Claude ROGER – 11, rue du square de la Besnardière - Vire - 14500 Vire Normandie - pour un montant de 300 €, dans le cadre du feu d'artifices de la Foire des Rogations qui aura lieu le samedi 11 mai 2024.

Fait à Vire Normandie, le 4 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240305-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2024

Publication : 05/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

